



Missions du Groupe d'Accueil et de Surveillance

Les gardes nature

Le Groupe d'accueil et de Surveillance (GSA) constitue l'équipe de terrain du Grand Site Sainte-Victoire. Il est placé sous l'autorité directe de la Direction. Il est composé de 10 gardes nature, d'un responsable de l'équipe et de son adjoint. Il peut être renforcé selon les périodes par la présence de vacataires ou de stagiaires.

Le GSA assure les missions d'accueil et d'information du public, de surveillance des sites, d'entretien des sentiers et du petit patrimoine, d'observation et de veille sur le territoire, de contact avec les acteurs locaux et de participation aux manifestations publiques.

Les missions des gardes nature s'organisent autour de grands domaines d'activité :

- les patrouilles de surveillance et d'information
- le suivi de secteur
- les chantiers et travaux
- l'animation pédagogique
- la participation aux manifestations
- les activités administratives

Elles peuvent comporter des activités spécifiques transversales qui sont individualisées, en fonction des besoins du service, des compétences et des centres d'intérêt des agents.

Les patrouilles

Les patrouilles consistent à parcourir des itinéraires définis par équipe de deux agents, en des périodes définies de forte fréquentation des massifs par le public.

Les publics visés sont les promeneurs et randonneurs, les pratiquants d'activités sportives de pleine nature, les autres usagers et habitants du territoire.

La périodicité est :

- les mercredis (pour les patrouilles équestres), samedi, dimanche et jours fériés, au printemps (début avril à fin juin) et à l'automne (début septembre à mi-novembre).
- tous les jours en été (juillet et août).

Les itinéraires diffèrent selon les périodes. Ces choix d'itinéraires répondent à un souci de présence renforcée sur les sites de forte fréquentation et de présence diffuse sur l'ensemble du territoire. En été, ils visent à assurer la surveillance des zones ouvertes à la fréquentation des publics (ZAPEF).

Les objectifs généraux de ces patrouilles sont l'information, le respect des réglementations, la prévention de certaines pratiques, la sécurisation, le dialogue et les échanges, la communication générale du projet de territoire, de l'action du Syndicat et de l'ensemble des partenaires :

- l'information : les gardes nature apportent toutes informations générales relatives aux activités de promenade, de randonnée et d'activités de pleine nature, à la connaissance et à la découverte du patrimoine local, naturel, historique et culturel.
- le respect des réglementations : le rôle des gardes est préventif ; ils ne sont pas assermentés et ne disposent donc d'aucun pouvoir de police. Cependant, par une présence dissuasive renforcée par le port d'une tenue officielle, par leur connaissance des textes et leur capacité de persuasion, ils informent et font respecter avec efficacité les règlements en matière de :
 - ⇒ circulation dans les massifs
 - ⇒ application des arrêtés municipaux
 - ⇒ classement de site (loi de 1930)
 - ⇒ prévention des incendies (feu en forêt, travaux en période à risque)
 - ⇒ et occasionnellement, code forestier, protection de la nature, chasse

Dans les situations difficiles et conflictuelles, les gardes font appel à des agents chargés de la police (gendarmerie, police municipale, agents ONF et ONC...).

- la prévention : au-delà des réglementations, il s'agit de faire partager aux publics des comportements respectueux de l'environnement (déchets, bruit...), des propriétaires et des exploitants et du milieu naturel (circulation sur les sentiers, respect de la faune et de la flore).
- la sécurisation : la pratique de la randonnée et des activités de pleine nature nécessite des consignes de sécurité. Espace péri urbain et d'accès facile, le massif est fréquenté par des publics peu familiers avec la montagne et les vastes espaces naturels. Il présente néanmoins des dangers réels : passages escarpés, risques d'égarement, points d'eau limités... sur lesquels les visiteurs doivent être particulièrement vigilants. Les consignes portent sur les itinéraires, l'habillement, les équipements, vivres et eau, la météo...
- les échanges : les nombreux contacts des gardes sont autant d'occasions de mieux percevoir les attentes des visiteurs et des acteurs locaux, les demandes d'information, d'aménagement ou de service, les éventuelles incompréhensions, les propositions de partenariat... Ces rencontres permettent d'identifier physiquement le Syndicat et par ce biais l'action publique ; elles sont une source précieuse de recueil d'information. En outre, l'observation de terrain permet de relever l'état des équipements (ex : sentiers), de l'environnement (présence de sites dégradés) et du patrimoine (faune, flore, petit patrimoine culturel).
- la connaissance du projet de territoire, des acteurs et du Syndicat : les gardes nature portent sur le terrain l'image du Syndicat, diffusent l'actualité de ses activités, font reconnaître le travail de ses agents. Ils communiquent plus globalement les actions publiques et privées relatives au projet de territoire, en matière de protection des massifs, de préservation du patrimoine, d'accueil des publics et de développement local durable.

Les modes de travail peuvent différer au cours des patrouilles. Selon les parcours, les gardes nature circulent en véhicule, à pied, en VTT ou à cheval. Dans tous les cas, la perception du garde par le public doit être cohérente avec les missions qui lui sont confiées : attitude respectueuse et ouverte au dialogue, fermeté dans les principes d'application des réglementations, comportement en harmonie avec le milieu et les règles (ex : cigarette et feu en forêt), tenue vestimentaire correcte...

Les équipements mis à disposition de chaque garde nature consistent en une tenue vestimentaire avec l'insigne du Grand Site Sainte Victoire, un sac à dos avec trousse de secours, un téléphone portable, une radio, des jumelles ...

Dans ce dispositif, il convient de distinguer les patrouilles équestres. Quatre gardes nature réalisent l'essentiel de leurs patrouilles à cheval. Leurs missions sont identiques à l'ensemble des patrouilles, mais elles présentent les particularités suivantes :

- un très fort impact sur le public, de par la position à cheval, l'image positive de l'animal et du cavalier, une présence mieux perçue
- la possibilité de parcourir de longues distances en espace naturel
- les contraintes matérielles : location de 3 chevaux, hébergement et soin, transport en van au départ des patrouilles, équipements spécifiques, sensibilité aux conditions climatiques...

Le secteur

Le territoire d'intervention du Syndicat a été découpé en 10 secteurs qui sont répartis entre les gardes nature. Ces secteurs sont de taille moyenne homogène, leurs contours correspondent à des limites communales ou physiques.

Les missions d'un garde sur son secteur sont les suivantes :

- connaissance fine de l'espace: la tournée de secteur permet de parcourir le territoire afin d'y relever tous éléments sur le patrimoine naturel et culturel, les sentiers et pistes, le paysage, les données physiques et climatiques, les activités économiques, l'état du foncier...
- veille et surveillance : le suivi du secteur permet de relever tous changements notables, les travaux et aménagements, la dégradation de sites, les besoins d'intervention... En outre, cette présence épisodique du garde tout au long de l'année joue un rôle d'information et de dissuasion pour le respect de l'environnement et du cadre de vie local.
- contact avec les acteurs locaux : le garde nature est l'interlocuteur identifié des habitants sur le plan local. Il est connu et facile d'accès par sa présence régulière. Des relations privilégiées sont établies avec les élus et les personnels communaux, les services locaux ONF, pompiers, gendarmerie..., les représentants des sociétés de chasse, associations de pleine nature et d'environnement, les responsables du tourisme... et autant que possible les agriculteurs, propriétaires forestiers et autres gestionnaires de l'espace. Ces échanges doivent permettre de mieux faire connaître le rôle et l'action du Syndicat et des collectivités locales membres et de recueillir les informations, attentes et interrogations des acteurs locaux.

Les chantiers

Les chantiers menés en régie par le Syndicat sont effectués par les gardes nature. Ils portent sur des opérations ne nécessitant pas de matériels et d'engins lourds. Les compétences professionnelles générales demandées relèvent de techniques forestières générales, de techniques de balisage et d'aménagement de petits ouvrages .

Ces chantiers et petits travaux sont réalisés dans les domaines d'intervention suivants :

- pose des panneaux d'information du public : information de site, réglementation estivale, information de chantiers, divers...
- gestion et entretien des sentiers : balisage, profilage, sécurisation, débroussaillage, mise en défends...
- entretien des parkings sous responsabilité du Syndicat (actuellement Bimont et Deux Aiguilles) : suivi végétation et équipements, nettoyage et débroussaillage
- traitement de sites dégradés : participation aux opérations d'enlèvement des épaves de véhicule, nettoyages de petits dépôts divers...
- restauration de petit patrimoine : restanques, murets, petits édifices (chapelle, borie...)
- petits travaux forestiers (tronçonnage, débroussaillage)
- mise en sécurité d'espaces fréquentés par le public
- entretien du matériel propre, intendance des locaux...

Certaines tâches sont répétitives et permanentes, d'autres plus occasionnelles en fonction d'une demande particulière ou en relation avec un programme spécifique. En outre, des situations d'urgence peuvent se présenter (ex : suites d'un incendie, de fortes intempéries climatiques, accidents...).

L'action pédagogique

L'intervention pédagogique des gardes nature s'appuie sur la spécificité de leur métier et de l'action du Syndicat. Elle est ciblée sur le territoire Concors-Sainte Victoire, autour des problématiques de protection et de surveillance des massifs, de préservation du patrimoine et de développement durable.

Elle n'a pas vocation à se substituer aux activités des animateurs associatifs et professionnels qui oeuvrent de façon régulière pour une éducation à l'environnement des publics jeunes et adultes.

La participation aux manifestations

Les gardes nature ont une fonction essentielle de représentation du Syndicat lors de diverses manifestations publiques.

Ils assurent une présence sur des stands, une animation spécifique, une participation ponctuelle ...qui témoignent de la collaboration du Syndicat et de son partenariat à ces événements locaux et régionaux.

A titre d'exemple, on peut citer les journées de la randonnée, du patrimoine, de l'environnement, les manifestations sportives, la foire de la ruralité ou encore les rencontres régionales de l'environnement.

Les activités administratives

Les gardes nature rendent compte de leur travail, des observations recueillies et des principaux faits relevés au cours de leurs patrouilles, tournées et chantiers.

Ils participent à des réunions périodiques d'équipe aux fins d'organiser leur travail et de mettre en commun leurs informations et questionnements.

Les activités spécifiques transversales

Par définition, ces activités sont individualisées. Elles sont de natures très diverses et correspondent à des besoins spécifiques du Syndicat. Elles relèvent souvent de capacités particulières de l'agent concerné.

Ces activités relèvent de tâches organisées en deux catégories :

- administratives : gestion de l'habillement, encadrement et formation de stagiaires, vacataires, ...
- techniques : responsable hygiène et sécurité, suivi des radios, suivi des véhicules, entretien du petit matériel, suivi des milieux naturels, de la faune et de la flore, suivi des activités cynégétiques, cartographie, photographie ...

La formation

Les gardes nature bénéficient de formations de natures différentes :

- des formations courtes et ciblées sur des nécessités de service : AFPS, connaissance des dispositifs de lutte contre l'incendie, réglementation, balisage, petits travaux, conduite véhicule tout terrain, bases naturalistes...
- des formations complémentaires en relation avec des activités spécifiques : gestion de la faune, accueil et animation, techniques de réalisation d'un sentier, techniques de restauration du petit patrimoine (pierre sèche)...
- des formations individualisées telles que la formation d'accompagnateur de tourisme équestre, la formation Galop 5...
- des formations administratives : préparation aux concours, formation préalable à la titularisation...

Ces formations sont pour l'essentiel dispensées par des organismes extérieurs : pompiers, ONF, ONC, ATEN, CNFPT... Certaines sont assurées en interne.